

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique et
solidaire

Arrêté du 07 mars 2019 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2019

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 11 février 2019, autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture de l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel de technicien supérieur principal du développement durable, au titre de l'année 2019 est composé comme suit :

Président du jury

Monsieur Stéphane FLAHAUT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;

Monsieur Mohammed MAHDI, en cas d'empêchement du président du jury, assurera la présidence.

Membres du jury

Madame Tiphaine CARIOU, technicienne supérieure en chef du développement durable ;

Madame Nadège COURSEAUX, Attachée principale d'administration de l'État ;

Monsieur Jean-Claude ESPEROU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;

Monsieur Christian HENNEBELLE , ingénieur des travaux publics de l'État ;

Monsieur Mohammed MAHDI, ingénieur des travaux publics de l'État ;
Monsieur Moustapha SAVANE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et solidaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 07 mars 2019

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Pour le ministre et par délégation,
La cheffe de bureau des recrutements par concours

Signé

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE